



Paris, le mardi 6 mai 2003

Circulaire : Pas de référence
Émetteur : D.S.R. Service Imprimés
MCC/GL - N°8/2003

Objet : Imprimés

Madame, Monsieur le Directeur,

Afin d'améliorer la qualité du service, l'Ucanss a mis en place un système de passation de vos commandes directement auprès du fournisseur, via internet.

Cette application concerne à ce jour uniquement les formulaires liés à la généralisation de la simplification :

- Chemise allocations familiales
- Déclaration de situation
- Demande d'aide au logement
- Attestation de loyer et de résidence
- Demande de versement direct
- Certificat de prêt
- Demande de prime de déménagement
- Demande d'allocation parentale d'éducation
- Demande d'allocation de parent isolé
- Demande d'allocation de soutien familial
- Demande d'allocation d'éducation spéciale
- Demande d'allocation de présence parentale

L'imprimerie FABREGUE est actuellement titulaire des marchés concernant ces imprimés.

Dès maintenant vous pouvez vous connecter à l'adresse suivante :

www.fabregue.fr/ucanss/caf/

cette adresse est celle du site destiné à recevoir vos commandes.

Procédure à utiliser pour vous identifier lors de la première connexion :

- 1/ Se connecter à l'adresse indiquée ci-dessus
- 2/ Cliquer sur le lien « contact » situé en bas à droite de la page d'accueil
- 3/ Ouverture d'une fenêtre

celle-ci est réservée aux messages, vous devrez donc rédiger votre demande d'identification (vos coordonnées) nécessaire à la constitution du fichier client.

L'imprimerie FABREGUE vous adressera en retour votre code identifiant. Celui-ci vous permettra alors de passer vos commandes.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter par messagerie électronique : Marie-Laure BRISSAUD
Adresse : marie-laure.brissaud@fabrègue

Le stock de la chemise est disponible, les livraisons seront effectuées dans les 7 jours après réception par l'imprimeur de votre commande.

Pour les autres formulaires les stocks seront disponibles début juin 2003.

Vous aviez peut être, dans le cadre de la lettre circulaire n° 32/2002 du 16 décembre 2002, un solde de commandes encore en attente de livraisons.

Afin de simplifier le démarrage de ce nouveau service en vous permettant d'ajuster vos besoins, les quantités restant à livrer sur ces commandes ne seront pas prises en compte ; elles sont automatiquement annulées et ne seront pas facturées.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées.



Patricia GAZZOLA